

Ordre

Générale

colonial

## Ordre de service n° 1-208-1914 Départ de M. le Gouverneur Bon- heure.

n° 1-208-1914

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

25 février 1914

Numéro JO

n° 208 du 28/02/1914

Date du numéro

28 février 1914

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le câblogramme ministériel No 8 du 2 février 1914, autorisant le Gouverneur à rentrer en France ;

### TEXTE INTÉGRAL

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, de la Chambre de Commerce, les Chefs de Service, les Chefs de corps, Officiers, Fonctionnaires et Agents sous leurs ordres, qu'il s'embarquera, à destination de Marseille, sur le paquebot des Messageries Maritimes, attendu à Diibouti le 2 mars 1944. Conformément aux dispositions de l'art. 3 du décret du 24 mai 1898, M. Fernand Deltel, Secrétaire Général des Colonies, Secrétaire Général de la Côte Française des Somalis, assurera l'intérim.

**A. BONHOURE.**